MUNICIPALITÉ SAINT-MÉDARD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Médard, tenue à la salle municipale, au 3 rue de l'Église, le vendredi 2 décembre 2022 à 19h

Sont présents à cette séance,

Madame Linda Gagnon, Mairesse
Monsieur Michel Simard, conseiller # 2
Madame Raphaëlle Ouellet conseillère # 3
Monsieur Gilles Dubé, conseiller # 4
Monsieur Rodolphe Thériault, conseiller # 6

Formant le quorum du conseil municipal sous la présidence de Madame la mairesse.

Sont absents,

Monsieur Christian Bordeleau, conseiller # 1
Monsieur Keven Ouellet, conseiller #5

Sont également présentes,

Madame Guylaine Gagnon, directrice générale adj. et greffière/trésorière adj.
Madame Manon Beaulieu, secrétaire trésorière adjointe
Madame Guylaine Gagnon, secrétaire adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Linda Gagnon mairesse, ouvre la séance et souhaite la bienvenue.

153-12-2022

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toutes modifications.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2022
4. Adoption des comptes à payer
5. Résumé séance de la MRC
6. Avis de motion concernant le projet de règlement 2022-235 sur la rémunération des élus municipaux
7. Avis de motion concernant le projet de règlement 2022-236 sur la régie interne des séances du conseil
8. Avis de motion pour le projet règlement 2022-237 concernant l'adoption du budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023 et de déterminer le taux de taxes pour les mêmes exercices financiers.
9. Avis de motion pour projet de règlement 2022-238 concernant l'adoption du programme triennal des immobilisations pour l'année 2023-2024-2025.
10. Programme d'aide à la voirie locale – PAVL
11. Suivi – Centre routier RDL (PEP)
12. Revenus éoliennes
    a) Revenus éoliennes 2023

b) Comptoir Alimentaire
i. Hydro-Québec

ii.Redevances 12%)

13. Calendrier des séances du conseil 2023
14. Horaire période des Fêtes (bureau municipal)
15. Contrats de travail
16. Annulation chèques en circulation
17. Démission du poste de maire suppléant - M. Rodolphe Thériault
18. Dépôt déclarations d'intérêts des élus municipaux
19. Demande de financement du programme Explore et du soutien financier des programmes d'immersion française
20. Entente de service avec l'autorité 911 de prochaine génération
21. Publicité dans le feuillet paroissial du Secteur des Belles-Vues
22. Varia

a) Sébastien Marquis, journalier-chauffeur

b) Comité plénier 5 décembre 2022
23. Période de questions
24. Levée de la séance

154-12-2022 **3. <u>ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2022</u>**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Simard et résolu à la majorité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2022.

155-12-2022 **4. <u>ADOPTION DES COMPTES À PAYER</u>**

IL EST PROPOSÉ par Mme Raphaëlle Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les comptes du mois et les dépenses incompressibles.

Comptes payés : 37 429,18 $
Comptes à payer : 22 097,26 $ chèques nos 7332 à 7351

Je soussignée Mme Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière/trésorière adjointe, certifie que la municipalité de Saint-Médard a l'argent nécessaire pour payer les comptes du mois totalisant 59 526,44 $.

_____
Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière/trésorière adjointe

Revenus

Les revenus du mois précédant totalisent un montant de 10 302,37 $ incluant les revenus de perception.

5. <u>RÉSUMÉ SÉANCE DE LA MRC</u>

La mairesse Mme Linda Gagnon fait un bref résumé des différents points discutés à la séance de la MRC.

6. <u>AVIS DE MOTION CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT 2022-235 SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX</u>

Avis de motion est donné par le conseiller M. Michel Simard, qu'il présentera à une séance subséquente une règlementation avec dispense de lecture, concernant le projet de règlement 2022-235 sur la rémunération des élus municipaux

7. <u>AVIS DE MOTION CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT 2022-236 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL</u>

Avis de motion est donné par le conseiller M. Gilles Dubé, qu'il présentera à une séance subséquente une règlementation avec dispense de lecture, concernant le projet de règlement 2022-236 sur la régie interne des séances du conseil.

8. <u>AVIS DE MOTION CONCERNANT LE PROJET RÈGLEMENT 2022-237 CONCERNANT L'ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023 ET DE DÉTERMINER LE TAUX DE TAXES POUR LES MÊMES EXERCICES FINANCIERS.</u>

Avis de motion est donné par le conseiller M. Gilles Dubé, qu'il présentera à une séance subséquente une règlementation avec dispense de lecture, concernant le projet de règlement 2022-237 concernant l'adoption du budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023 et pour déterminer le taux de taxes pour les mêmes exercices financiers.

9. <u>AVIS DE MOTION POUR PROJET DE RÈGLEMENT 2022-238 CONCERNANT L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR L'ANNÉE 2023-2024-2025</u>

Avis de motion est donné par le conseiller M. Gilles Dubé, qu'il présentera à une séance subséquente une règlementation avec dispense de lecture, concernant le projet de règlement 2022-238 concernant l'adoption du programme triennal des immobilisations pour l'année 2023-2024-2025.

156-12-2022

10. <u>DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) UN AJUSTEMENT AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES</u>

Considérant que le Conseil de la Municipalité de Saint-Médard reçoit à chaque année une correspondance du ministre des Transports du Québec, concernant le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) dans le cadre volet Entretien des routes locales;

Considérant que l'aide financière accordée dans ce Programme est pratiquement le même montant que les dernières années;

Considérant que l'année 2022, l'indice des prix à la consommation selon Statistique Canada, en janvier était de 5,1 %, celui de juin 8,1 %;

Considérant que le carburant a connu plusieurs hausses de prix;

Considérant que le coût pour l'entretien et la réparation des infrastructures municipaux a augmenté énormément;

Considérant que ces hausses ont un impact majeur pour l'entretien du réseau routier local, pour la saison estivale et hivernale, ainsi que sur l'ensemble du budget municipal;

Considérant que la Municipalité est une petite collectivité et désire offrir des services adéquats à ses citoyen(ne)s;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le Conseil de la Municipalité de Saint-Médard :

- Demande au ministère des Transports du Québec d'accorder, pour l'année 2023 et les années suivantes, un ajustement selon l'indice à la consommation pour le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) dans le cadre du volet Entretien des routes locales;

- Demande aux municipalités de la MRC des Basques d'appuyer cette demande en envoyant une résolution au PAVL ainsi qu'à la députée de Rivière-du-Loup, Témiscouata, les Basques Madame Amélie Dionne.

11. SUIVI – CENTRE ROUTIER RDL (PEP)

Madame Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière/trésorière adjointe informe les membres du conseil et les personnes présentes à la séance que la Municipalité de Saint-Médard n'est pas inscrite au programme PEP du Centre routier RDL.

12. REVENUS ÉOLIENNES

a) **Revenus éoliennes 2023**

Le revenu des éoliennes à recevoir pour la Municipalité de Saint-Médard pour l'année 2023, est de 55 571. $

b) **Comptoir Alimentaire**

157-12-2022

i. Hydro-Québec

Il est proposé par M. Gilles Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'effectuer le versement de 2 000 $ au Comptoir Alimentaire pour l'année 2023 pour aider au paiement de l'Hydro-Québec.

158-12-2022

ii. Redevances 12%

Attendu que le Comptoir Alimentaire est un service essentiel dans la mu nicipalité de Saint-Médard;

Attendu que la résolution 20190906.20 résolue à l'unanimité des conseil lers présents, en date du 6 septembre 2019, autorise au Comptoir Alimen taire, un paiement annuel de douze pour cent du montant reçu des rede vances annuelles des éoliennes;

En conséquence, il est proposé par M. Gilles Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser au Comptoir Alimentaire le paiement annuel des redevances éoliennes au montant de 6 091,69 pour l'année 2022 selon le tableau récapitulatif de l'année 2022.

159-12-2022 **13. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL**

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec (ou 319 de la Loi sur les cités et villes) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par M. Gilles Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023. Ces séances se tiendront le vendredi et débuteront à 19 h :

13 janvier	5 mai	8 septembre
3 février	2 juin	6 octobre
3 mars	7 juillet	3 novembre
14 avril	4 août	1 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

160-12-2022 **14. HORAIRE PÉRIODE DES FÊTES (BUREAU MUNICIPAL)**

Il est proposé par M. Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les membres du conseil acceptent l'horaire de fermeture du bureau de la municipalité durant la période des Fêtes, soit du lundi 26 décembre 2022 au jeudi 5 janvier 2023 inclusivement.

15. CONTRAT DE TRAVAIL

Ce point est reporté à la séance de janvier 2023.

161-12-2022 **16. ANNULATION CHÈQUES EN CIRCULATION**

Attendu qu'au 30 septembre 2022, une liste de chèques concernant des années antérieures sont en circulation;

En conséquence, il est proposé par Mme Raphaëlle Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annuler ces chèques en circulation totalisant un montant de 1 288,62 $.

17. DÉMISSION DU POSTE DE MAIRE SUPPLÉANT – M. RODOLPHE THÉRIAULT

Ce point est reporté à la prochaine séance.

162-12-2022 **18. DÉPÔT DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Dépôt des formulaires annuels de déclaration des intérêts pécuniaires

Tel que requis à l'article 358 de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités, chaque membre du Conseil municipal doit chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de son élection, déposer devant le Conseil, une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il y a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la municipalité régionale de comté et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité.
Les membres du conseil municipal suivants ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires.

Mairesse	Mme Linda Gagnon
Conseiller poste #1	M. Christian Bordeleau
Conseiller poste #2	M. Michel Simard
Conseillère poste #3	Mme Raphaëlle Ouellet
Conseiller poste #4	M. Gilles Dubé
Conseiller poste #5	M. Keven Ouellet
Conseiller poste #6	M. Rodolphe Thériault

Il est proposé par M. Rodolphe Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de St-Médard accepte le dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires, pour chacun des membres du conseil.

163-12-2022

19. <u>DEMANDE DE FINANCEMENT DU PROGRAMME EXPLORE ET DU SOUTIEN FINANCIER DES PROGRAMMES D'IMMERSION FRANÇAISE</u>

Demande de bonification du financement du programme Explore et du soutien financier des programmes d'immersion française.

Considérant qu'il est primordial de valoriser l'apprentissage du français au Canada;

Considérant que l'École d'immersion française de Trois-Pistoles, en partenariat avec l'Université Western en Ontario, accueille chaque année de nombreux étudiantes et étudiants anglophones depuis maintenant plus de 90 ans à Trois-Pistoles dans la MRC des Basques;

Considérant que ce programme offre un apprentissage de grande qualité et que certains ministres et hauts fonctionnaires canadiens y ont participé afin de parfaire leur apprentissage ou d'améliorer leur français;

Considérant que le programme donne la chance aux étudiantes et étudiants d'être hébergés par des familles et de vivre une expérience d'immersion complète;

Considérant que l'École d'immersion française de Trois-Pistoles apporte d'importantes retombées économiques principalement à Trois-Pistoles et dans la MRC des Basques;

Considérant que les familles d'accueil reçoivent une compensation financière pour la pension (nourriture et hébergement) des étudiantes et étudiants;

Considérant que cette compensation financière n'est plus suffisante pour encourager les familles à accueillir des participantes et participants;

Considérant que ces coûts ont considérablement augmenté en raison, entre autres, de l'inflation;

Considérant que le financement de l'École d'immersion française de Trois-Pistoles dépend du financement du programme Explore;

Considérant qu'une augmentation suivant le taux d'inflation n'est pas appliquée au financement des programmes d'immersion, notamment le programme Explore;

Par conséquent, il est proposé par M. Rodolphe Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil de la Municipalité de Saint-Médard,

- Demande au Gouvernement du Canada d'augmenter le soutien financier des programmes d'immersion française à la hauteur de leurs besoins et d'indexer annuellement le financement des programmes selon minimalement le taux d'inflation;

- Demande au Gouvernement du Canada de reconnaître l'importance des programmes d'immersion française dans la modernisation de la Loi sur les langues officielles;
- D'acheminer la présente résolution à Madame l'Honorable Ginette Petitpas Taylor, ministre des Langues officielles, à Monsieur Maxime Blanchette-Joncas, député de la circonscription de Rimouski-Neigette-Témiscouata-Les Basques, à Monsieur Alan Sheperd, recteur de l'Université Western d'Ontario, Madame Nicole Tate-Hill, directrice de la formation continue à l'Université Western d'Ontario et Madame Katayoun Asari, directrice de l'École d'immersion française de Trois-Pistoles.

164-12-2022

20. <u>ENTENTE DE SERVICE AVEC L'AUTORITÉ 911 DE PROCHAINE GÉNÉRATION</u>

ATTENDU QUE le service 9-1-1 de prochaine génération (au sens défini ci-dessous) remplace le service 9-1-1 évolué («**9-1-1 E** ») et qu'il est fondé sur des technologies de protocole Internet (IP) et qu'il prend en charge les appels 9-1-1 natifs IP de bout en bout;

ET ATTENDU QUE le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « **CRTC** ») a établi, dans la Décision de télécom CRTC 2015-531, que le système 9-1-1 PG du Canada devrait appliquer la norme de la National Emergency Number Association (la « **norme i3 de NENA** »);

ET ATTENDU QUE en juin 2017, le CRTC a déposé la Politique réglementaire de télécom CRTC 2017-182, laquelle, notamment, ordonne à toutes les entreprises de services locaux titulaires (les « **ESLT** ») d'établir leurs réseaux 9-1-1 de prochaine génération par le truchement de fournisseurs de services de réseau 9-1-1;

ET ATTENDU QUE Bell exploite et gère un système 9-1-1 de prochaine génération desservant les provinces où elle est l'ESLT et agissant, sur demande de la part d'une petite entreprise de services locaux titulaire (« **PESLT** »), à titre de fournisseur de réseau 9-1-1 PG de ladite PESLT, y compris dans le territoire où l'autorité 9-1-1 exerce ses activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Médard accepte l'entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération, tel que présenté.

165-12-2022

21. <u>PUBLICITÉ DANS LE FEUILLET PAROISSIAL DU SECTEUR DES BELLES-VUES</u>

Attendu que la Municipalité de Saint-Médard paie une publicité annuelle dans le feuillet paroissial du Secteur des Belles-Vues;

Attendu que le renouvellement publicitaire format régulier pour une année, est au coût de 60 $;

En conséquence, il est proposé par M. Rodolphe Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler la publicité annuelle dans le feuillet paroissial du Secteur des Belles-Vues au montant de 60 $.

22. <u>VARIA</u>

166-12-2022 **a) M. Sébastien Marquis, journalier/chauffeur**

Attendu que la période de probation de M. Sébastien Marquis se termine le 3 décembre 2022;

En conséquence, il est proposé par M. Rodolphe Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'embauche de M. Sébastien Marquis pour la période hivernale, jusqu'au 31 mars 2023.

b) Comité plénier 5 décembre 2022

Madame Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et gref fière/trésorière adjointe informe les membres du conseil qu'il y aura un comité plénier à la salle municipale, le 5 décembre 2022 à 9h pour discus sion sur les contrats de travail et préparation du budget.

23. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

La période de questions a eu lieu.

167-12-2022 **24. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>**

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19h45.

Je, Linda Gagnon, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

_____

Linda Gagnon, Mairesse

_____

Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière/trésorière adjointe